

Qu'est-ce que l'aide aux devoirs?

L'aide aux devoirs est un service municipal sans surcoût et sans obligation à l'attention des enfants du primaire fréquentant la garderie

Ce temps a pour objectif de permettre à l'enfant volontaire de réviser dans un cadre dédié et donc de favoriser l'apprentissage et la compréhension des leçons, accompagné par un animateur. De plus, il favorise l'autonomie et une meilleure organisation dans le travail.

QUAND?

les lundis, mardis et jeudis entre 17h et 17H30
à partir du 21 septembre 2020.

OU?

Dans une salle dédiée de l'école.

Attention : l'aide aux devoirs n'est pas du soutien scolaire et ne remplace aucunement le regard et l'implication des parents.

Les élèves inscrits s'engagent à ne pas troubler le travail du groupe.

Inscription obligatoire (verso)

AIDE AUX DEVOIRS



A l'attention des enfants fréquentant la garderie périscolaire du soir

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe fréquentée :

Nom de l'enseignant :

Nom et Prénom des responsables légaux :

Adresse:

Téléphone :

JOURS DE PRESENCE

L'inscription à l'aide aux devoirs se fait pour l'année solaire. Il est possible de modifier ce choix à tout moment par mail au service enfance (periscolaire@combrit-saintemarine.fr)

Cochez d'une croix les jours choisis

LUNDI

MARDI

JEUDI



A renvoyer au service enfance
(periscolaire@combrit-saintemarine.fr)
avant le mardi 15 septembre